

## Compte rendu du conseil municipal du 3 mars 2009

Secrétaire de séance : Mme Geneviève FERRAND

### CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AUX CHARGES DU SYDER :

Madame le maire expose au conseil municipal que la quote-part de la commune aux charges du SYDER s'élève à la somme de 14 136.45 € pour l'année 2009. Elle invite l'assemblée à se prononcer soit sur l'acceptation de la fiscalisation par le SYDER, soit sur la budgétisation totale ou partielle de cette contribution.

Pour éviter une forte augmentation pour les contribuables, le conseil municipal décide, comme l'année précédente :

- d'inscrire pour partie au budget de la commune la contribution de cette dernière aux charges du SYDER pour l'année 2009 à hauteur de la somme de 3 983.22 €,
- le solde soit 10 153.23 € sera recouvré directement auprès des contribuables par le SYDER.

**Registre des délibérations.**

### MODIFICATION DES STATUTS DU SYDER :

Madame le maire informe que le SYDER a approuvé une modification de l'article 1.1 de ses statuts : transfert du siège du SYDER sur DARDILLY.

**Registre des délibérations.**

### DEPENSES SCOLAIRES :

Le conseil municipal fixe à 52 € par élève, les crédits affectés aux fournitures scolaires pour les deux écoles de la commune, soit pour l'école privée la somme de 1 976.00 €.

**Registre des délibérations.**

### CONTRIBUTION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (matériel) DE L'ECOLE PRIVEE MIXTE DE SAINT JUST D'AVRAY :

Le conseil municipal décide de fixer à 19 725.00 € la contribution de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée de SAINT JUST D'AVRAY pour l'exercice 2009, dans le cadre du contrat d'association liant l'école privée à l'état sur le fondement de la loi du 31 décembre 1959 modifiée ; les dépenses de fonctionnement de l'établissement incombant à la collectivité qui supporte les dépenses des classes correspondantes de l'enseignement public.

**Registre des délibérations.**

### SUBVENTIONS COMMUNALES :

Le conseil décide d'accorder les subventions suivantes :

ADMR ASSOCIATION AIDE A DOMICILE DE HAUTE AZERGUES	170.00
ADHA AIDE A DOMICILE HAUTE AZERGUES	170.00
COMITE DES FETES AMIS DE SAINT JUST (TELETHON)	336.00
ASSOCIATION DES FAMILLES (OGEC) contrat d'association	19 725.00
APEL (ECOLE PRIVEE)	950.00
SOU DES ECOLES PUBLIQUES	1 353.00
ASSOCIATION LA FARANDOLE (fonctionnement)	250.00
ASSOCIATION LA FARANDOLE (indemnité pour logement animateurs Centre loisirs)	500.00
BIBLIOTHEQUE DE SAINT JUST	763.00
GROUPEMENT ENTRAIDE PERSONNES AGEES	470.00
SOCIETE MUSICALE	325.00
ADAPEI	110.00

ECHANGE AMITIES ST JUST / COLI ALUNIS	110.00
RESTAURATION SCOLAIRE	567.10
ECOLE DE MUSIQUE	500.00
SOCIETE DE PECHE	300.00
	TOTAL
26 599.10	

**NB : Le conseil municipal a décidé, à une courte majorité, de ne plus poursuivre son engagement avec la Roumanie, le contexte politique ayant changé.**

Registre des délibérations.

**COMPTE ADMINISTRATIF :**

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2008, le conseil municipal l'a adopté à la majorité.

Le résultat de fonctionnement de cet exercice sera affecté lors du vote du budget primitif 2009.

Registre des délibérations.

**COMPTE DE GESTION :**

Le compte de gestion du trésorier municipal est reconnu conforme au compte administratif.

Registre des délibérations.

**SOUTIEN AUX MODALITES DE GESTION DES FORETS PUBLIQUES PAR L'ONF :**

Madame le maire fait part aux membres du conseil municipal des inquiétudes exprimées par les agents de l'ONF sur le devenir de leur établissement, relayées par la Fédération nationale des communes forestières.

Le conseil municipal décide de soutenir cette démarche.

Registre des délibérations.

**ACTIVITE PERISCOLAIRE :**

Madame le maire rappelle au conseil municipal la décision d'envisager le commencement de l'activité périscolaire dès la rentrée 2009 et informe qu'un sondage « pré-inscription » sera effectué après les vacances d'avril auprès des parents des deux écoles.

Le conseil municipal décide le début de l'activité périscolaire dès la rentrée de septembre 2009 dans des locaux provisoires (inscription en juin) et autorise la demande de subventions auprès de la CAF.

Registre des délibérations.

**RESTRUCTURATION DE L'ECOLE :**

Madame le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 4 novembre 2008 lors de laquelle a été approuvé le projet d'aménagement de l'école communale dont la dépense estimative s'élevait à 273 300 €HT.

Après consultation d'entreprises, les travaux sont dévolus comme suit, par marchés passés en procédure adaptée :

<i>N° et désignation lot</i>	<i>Nom et adresse de l'entreprise attributaire</i>	<i>Montant TTC</i>
1. MACONNERIE - DEMOLITION	EGVA	62 824.24
2. MENUISERIE INTERIEURE ET EXTERIEURE BOIS	CORGIER PIERRE	54 816.86
3. PLATRERIE - PEINTURE	GARNIER-DELORME	54 574.31
4. SOLS PVC	AUBONNET & FILS	13 320.29
5. ELECTRICITE	SM BERTHOLON	35 425.77
6. CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE	FLUIDELEC	52 656.05

	MONTANT	TOTAL	273 617.52
	TTC		

**Registre des délibérations.**

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Ouverture d'une troisième classe à l'école publique.
- Le projet « piscine » (en collaboration avec la commune de RONNO afin d'en réduire le coût) est en voie de se concrétiser pour les élèves de 2<sup>ème</sup> cycle des deux écoles. Les frais pédagogiques seront pris en charge par la commune et les frais de déplacement seront gérés par les deux associations de parents d'élèves. Une demande de dérogation est en cours pour l'école privée qui devra emmener les 3<sup>ème</sup> cycle.
- LOTISSEMENT « CHAMPAGNE » : Confirmation de l'attribution du lot 3 par ordre chronologique.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆